



BEAUHARNOIS

VOUS INFORME

À LA UNE

LE DÉNEIGEMENT

P. 4

Vol. 13 - N°6

1^{er} DÉCEMBRE 2023



BVA

Hiver 2024

Retrouvez une partie des
activités de l'hiver dans
votre cahier à conserver !

Détails à la p.10



Vol. 13 – N°6
1^{er} décembre 2023

04
GRAND
DOSSIER

06
ACTUALITÉS

09
PRÉVENTION

10
BVA

12
AVIS
PUBLICS



MOT DU MAIRE

Chères Beauharlinoises, chers Beauharlinois,

C'est avec une grande joie que je m'adresse à vous en cette période festive du mois de décembre. Permettez-moi de vous exprimer mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de succès pour l'année à venir. Que les Fêtes soient remplies de moments chaleureux auprès de vos proches, de partage et d'amour.

En tant que maire de notre magnifique ville, je suis ravi de vous informer au sujet des avancées réalisées dans les beaux projets en cours à Beauharnois. Notre équipe municipale travaille sans relâche pour améliorer la qualité de vie de chacun d'entre vous.

Nous sommes heureux d'annoncer la signature d'une entente avec nos partenaires pour la concrétisation d'un projet de logements abordables visant à répondre aux besoins urgents dans notre région. Nous sommes impatients d'en commencer la construction et de le voir prendre forme. Nous continuerons à vous informer à ce sujet. Au cours des dernières semaines, nous avons également procédé à la signature d'un bail signifiant l'arrivée d'un magasin communautaire au 33, rue Richardson. En plus de vêtements, les citoyens pourront y acheter des meubles et des électroménagers à prix abordables. Finalement, certains d'entre vous ont peut-être vu passer l'annonce du Fonds RTA. Nous disposons d'une somme de 700 000\$ afin d'accompagner les entreprises qui souhaitent s'installer chez nous ou aider celles qui y sont déjà.

Enfin, je tiens à souligner l'importance de la solidarité et de l'entraide dans notre communauté. Durant les fêtes, faisons preuve de générosité envers ceux qui sont dans le besoin. Que ce soit à travers des actions bénévoles ou des dons aux organismes caritatifs locaux, chacun peut contribuer à faire de Beauharnois un endroit où il fait bon vivre pour tous. Je remercie aussi sincèrement tous les gens qui donnent de leur temps dans un organisme de la Ville : votre contribution est essentielle pour le bien commun.

En conclusion, je souhaite que ces fêtes de fin d'année soient remplies de bonheur, de sérénité et de réussite dans chaque foyer de Beauharnois. Je suis extrêmement reconnaissant de pouvoir vous servir en tant que maire et de travailler avec vous à la réalisation de nos projets communs. Merci pour votre confiance et votre engagement envers notre belle ville.

Joyeuses fêtes à tous !

Alain Dubuc – Maire
450 429-3546 poste 253

MOT DU CONSEILLER

Bonjour à tous,

En cette fin d'année 2023, nous constatons que le développement économique est au rendez-vous à Beauharnois. Que ce soit dans son parc industriel, ses pôles commerciaux ou du côté résidentiel, la Ville fracasse des records et notre situation financière ne peut que s'en trouver améliorée.

Je crois que le temps est venu pour notre conseil, de relancer les projets de développement.

Voici donc les priorités que je vous propose pour les deux prochaines années :

- 1- Raccorder d'urgence le troisième puits du Secteur Ouest avec l'usine de filtration de la Pointe-du-Buisson.
- 2- Réaliser le projet de réfection du centre-ville en incluant la réorganisation de la marina et l'installation des lampadaires dans le stationnement de cette dernière.
- 3- Réaliser sans tarder la réfection du mur du parc Sauvé ainsi que du quai fédéral.
- 4- Au niveau environnemental, relancer le projet de décontamination du site ELKEM pour lequel des audiences du BAPE, tenues il y a plus de 12 ans sans, n'ont mené à rien. Puisque Beauharnois a eu gain de cause dans la démolition du Kathryn-Spirit auprès du gouvernement fédéral, forçons le gouvernement du Québec à respecter les recommandations du BAPE, ce même gouvernement qui a versé à ELKEM au Saguenay, 11,5 millions, pour un projet de biocharbon. La politique du pollueur-payeur souhaitée en 2010 doit être mise en application pour sauver le fleuve Saint-Laurent.
- 5- Relancer la réfection des rues et trottoirs sur tout le territoire avec les fonds générés par les nouveaux développements et par les subventions gouvernementales.
- 6- Relancer les démarches d'acquisitions des anciennes voies ferrées désaffectées du CN et du CSX afin de les rendre disponibles pour les citoyens et par la même occasion offrir une garantie de quiétude.

Les revenus supplémentaires engendrés par l'industriel, les développements commerciaux et les constructions nouvelles nous garantissent les ressources nécessaires pour finalement faire de Beauharnois un chef de file du développement régional et métropolitain.

Pour toutes suggestions, vous pouvez me contacter à l'adresse suivante ou en assistant aux réunions du conseil.

Au plaisir d'échanger avec vous.

Meilleurs vœux à tous en ce temps des fêtes! Que l'année 2024 soit à la hauteur de vos attentes.



Alain Savard,
District du parc Industriel
450 429-3546, poste 334
alain.savard@ville.beauharnois.qc.ca

GRAND DOSSIER

DÉNEIGEMENT

En ce début d'hiver, notre grand dossier porte sur le déneigement à Beauharnois et sur les procédures qui le régissent. Attention, il y a des nouveautés !

Nos objectifs sont l'efficacité, la fluidité et la sécurité des déplacements de tous les usagers circulant sur les voies publiques, soit les piétons, les utilisateurs de transport en commun et les automobilistes.

Pour chacune des opérations de déneigement, la politique de la Ville de Beauharnois fixe les normes opérationnelles minimales à atteindre selon le degré de priorité des rues. Ces normes s'appliquent aux chaussées publiques municipales, aux trottoirs et aux abribus. Depuis novembre 2023, les opérations de déneigement se font toujours du côté impair de la chaussée.

PRIORITÉS 1

Les opérations de déneigement débutent dès que l'accumulation au sol est de **2,5 centimètres** :

- Artère principale ;
- Artère secondaire ;
- Circuit d'autobus ;
- Rue commerciale ;
- Débit de circulation élevé ;
- Rue en pente ;
- Secteur industriel ;
- Trottoirs ;
- Rangs.

PRIORITÉS 2

Les opérations de déneigement débutent dès que l'accumulation au sol est de **5 centimètres** :

- Rue locale ;
- Rue à caractère principalement résidentiel, incluant les trottoirs ;
- Faible débit de circulation ;
- Cul-de-sac.

ÉPANDAGE SUR LA CHAUSSÉE ET LES TROTTOIRS

En situation de verglas ou en présence de glace sur les trottoirs, l'épandage se fait en continu.





STATIONNEMENT HIVERNAL

Pendant la période comprise entre le 1^{er} décembre et le 1^{er} avril, il est interdit de laisser tout véhicule automobile stationné dans les rues de la Ville la nuit entre 1h et 7h. Il ne sera plus possible non plus de stationner un véhicule sur le côté impair de la chaussée, et ce, en tout temps.

Cependant, la Ville pourra encore une fois émettre des levées de cette interdiction lorsqu'aucune opération de déneigement ne sera prévue, permettant ainsi à la population de laisser leur véhicule automobile stationné **sur le côté pair** de la chaussée. Il sera en tout temps interdit de laisser stationner un véhicule sur le côté impair de la chaussée, et ce, de jour comme de nuit. Aucune vignette ne sera nécessaire.

Il est de la responsabilité de chaque citoyen de s'informer quotidiennement de la levée d'interdiction du stationnement nocturne en période hivernale.

 ville.beauharnois.qc.ca/info-neige ;
Ligne Info-Neige dédiée :
450 429-3546, option 2 ;
 **Ville de Beauharnois**

STATIONNEMENTS MUNICIPAUX

Pour connaître les emplacements et restrictions, consultez notre site Web.



ENLÈVEMENT DE LA NEIGE

L'enlèvement de la neige permet de dégager les voies de circulation et de se stationner sécuritairement. À Beauharnois, on peut procéder par le chargement dans des camions de transport, par le soufflage sur les terrains ou encore, par dégagement avec élargissement des chaussées.

Dans un souci d'optimisation des opérations, la Ville privilégie toujours le soufflage de la neige sur les terrains.

Selon le règlement 2023-26 récemment adopté (dont l'intégralité est disponible en ligne au ville.beauharnois.qc.ca/principaux-reglements), il est interdit pour les citoyens de pousser la neige dans la rue, sur le trottoir ou sur une place publique.

Les citoyens doivent déblayer leur entrée et leur espace de stationnement en s'assurant d'entasser la neige sur leur terrain, afin de tous contribuer à l'effort collectif d'enlèvement de la neige de façon sécuritaire et efficace.

Vous manquez de place pour entasser la neige sur votre terrain? Des permis autorisant le dépôt de la neige dans la rue pourront être demandés par les citoyens des rues nommées plus bas, pour des entrées charretières entre 5 et 300 mètres carrés. Le coût associé à cette demande est de 4,50 \$ le mètre carré à déneiger. Pour formuler une demande, les citoyens qui le désirent sont invités à remplir le formulaire disponible au ville.beauharnois.qc.ca/demande-de-permis.

Rues touchées par la possibilité d'obtenir un permis de dépôt de neige :

Rues BOURCIER, BOYER, BROWN, CADIEUX, COUILLARD, DUPUIS, DES ÉCOSSAIS, EDGAR-HÉBERT, ELLICE, GAGNON, HANNAH, JULIEN, DE LA LAITERIE, LAURENT-PERRON, LUSSIER, MARIANNE, MORELL, DE LA POSTE, PRINCIPALE, RICHARD, RICHARDSON, ROBERT, SAINT-ANDRÉ, SAINT-CHARLES, SAINTE-CATHERINE, SAINT-JOSEPH, SAINT-LAURENT et CHEMIN SAINT-LOUIS.



POSITIONNEMENT DE VOS BACS

Pour ne pas ralentir les opérations de déneigement, **installez vos bacs sur votre propriété et non dans la rue ou sur le trottoir.**



LE RALENTISSEMENT DES OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT

Le non-respect de la réglementation sur le stationnement de nuit et le mauvais positionnement des bacs à ordures et de recyclage sont les principales causes de ralentissement des opérations.



ACTUALITÉS

HORAIRE DES FÊTES



Bureaux administratifs

25 décembre 2023 au 3 janvier 2024 inclusivement : FERMÉS

Bibliothèque

26 au 28 décembre 2023 et du 2 au 4 janvier 2024 : FERMÉS

Cette année, la Bibliothèque de Beauharnois sera ouverte aux dates suivantes :

Vendredi 29 décembre, de 10 h à 16 h 30

Samedi 30 décembre, de 9 h à 13 h

Écocentre
Beauharnois



Ouvert selon l'horaire régulier, soit du jeudi au samedi, de 8 h à 15 h 45.

CALENDRIER DES COLLECTES



N'oubliez pas que les feuilles et les résidus verts sont ramassés avec le bac brun. Vous pouvez déposer les petites quantités directement dans le bac et les plus grandes quantités dans des sacs en papier ou dans un contenant avec un **V** inscrit à l'avant.



Votre bac brun doit absolument se trouver en bordure de rue avec vos sacs et vos contenants pour que la collecte soit effectuée.

SECTEURS

- EST / OUEST
(Maple Grove et Melocheville)
- CENTRE
(Beauharnois)



CALENDRIER DES COLLECTES – SECTEUR EST-OUEST (Beauharnois)

LÉGENDE



Collecte des ordures –
Secteur Est-Ouest



Collecte des
matières organiques



Collecte
du recyclage



Collecte des
plastiques agricoles



Collecte
d'encombrants



Collecte de sapins



Collecte des
surplus de carton



Collecte
de branches

Afin de prévoir cette
collecte, communiquez
avec le Service des travaux
publics, au 450 225-0650,
avant 16h, le jeudi précédant
la collecte.



Jours fériés

JANVIER 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

FÉVRIER 2024

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	

MARS 2024

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

MAI 2024

L	M	M	J	V
			1	2
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN 2024

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

JUILLET 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

AOÛT 2024

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE 2024

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			



LÉGENDE



Collecte des ordures -
Secteur Centre



Collecte des
matières organiques



Collecte
du recyclage



Collecte des
plastiques agricoles



Collecte
d'encombrants



Collecte de sapins



Collecte des
surplus de carton



Collecte
de branches

Afin de prévoir cette
collecte, communiquez
avec le Service des travaux
publics, au 450 225-0650,
avant 16 h, le jeudi précédant
la collecte.



Jours fériés

CALENDRIER DES COLLECTES - SECTEUR CENTRE (Beauharnois)

JANVIER 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

FÉVRIER 2024

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	

MARS 2024

L	M	M	J	V
				1
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

AVRIL 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30			

MAI 2024

L	M	M	J	V
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

JUIN 2024

L	M	M	J	V
3	4	5	6	7
10	11	12	13	14
17	18	19	20	21
24	25	26	27	28

JUILLET 2024

L	M	M	J	V
1	2	3	4	5
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

AOÛT 2024

L	M	M	J	V
			1	2
5	6	7	8	9
12	13	14	15	16
19	20	21	22	23
26	27	28	29	30

SEPTEMBRE 2024

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30				

OCTOBRE 2024

L	M	M	J	V
	1	2	3	4
7	8	9	10	11
14	15	16	17	18
21	22	23	24	25
28	29	30	31	

NOVEMBRE 2024

L	M	M	J	V
			1	2
4	5	6	7	8
11	12	13	14	15
18	19	20	21	22
25	26	27	28	29

DÉCEMBRE 2024

L	M	M	J	V
2	3	4	5	6
9	10	11	12	13
16	17	18	19	20
23	24	25	26	27
30	31			



PRÉVENTION

LA COUVERTURE ANTI-FEU, EST-CE SÉCURITAIRE ?



Les couvertures anti-feu, approuvées en Europe seulement, sont des accessoires destinés à étouffer un feu avant qu'il ne prenne de l'ampleur et font l'objet de beaucoup de publicité.

Malheureusement, ces couvertures comportent un risque d'aggraver la situation si elles ne sont pas homologuées et certifiées.

Suivez les consignes avérées en cas de feu sur la cuisinière :

- Ne jamais déplacer un récipient dont le contenu est en flammes.
- Placer un couvercle de dimension appropriée sur le récipient pour éteindre le feu. Si possible, utilisez un mitaine de four afin d'éviter les brûlures.
- Ne jamais éteindre un feu de cuisson avec de l'eau.
- Si possible, fermez les éléments chauffants, même ceux du four.
- Fermer la hotte de cuisine.
- Appeler les pompiers, même si le feu semble éteint.

Le Service de sécurité incendie et civile recommande l'utilisation de l'extincteur portatif comme moyen d'extinction efficace.



MON BEAU SAPIN

Pour passer un Noël lumineux sans tracas et sans drame, voici une courte liste de conseils à suivre durant les fêtes.

Il faut se souvenir que les conifères secs et les décorations sont très inflammables ! Il ne faut prendre aucun risque inutile. Décorez et fêtez prudemment.

- Placez les bougies sur une surface stable et loin de toute matière combustible.
- Maintenez un dégagement entre les décorations et toute source de chaleur.
- Assurez-vous que votre cheminée a été ramonée avant la saison hivernale.
- Installez le sapin loin de toute source de chaleur.
- Arrosez le pied d'un sapin naturel tous les jours.
- Dénéigez les sorties et les fenêtres pour sortir rapidement en cas d'urgence.





Hiver 2024

Plaisirs d'hiver

Suivez la page Facebook et le site Internet de la Ville, les informations y seront diffusées prochainement !

LOISIRS

Bois Robert

Entrée via la rue du Boisé, située dans le parc industriel
États des sentiers :
ville.beauharnois.qc.ca/bois-robot
GRATUIT

Plus de 10 km de sentiers balisés pour la raquette et le ski de fond lorsque les conditions météorologiques le permettent.



Patinoires extérieures

Horaires et état des glaces :
ville.beauharnois.qc.ca/info-patinoires
GRATUIT

- Secteur Est : Parc de l'école Saint-Eugène (480, rue de l'Église)
- Secteur Centre : École secondaire des Patriotes-de-Beauharnois (250, rue Gagnon)
- Secteur Ouest : Parc Euclide-Montpetit (au bout de la 9^e Avenue)

Pratiques libres à l'aréna

Calendrier des pratiques libres :
ville.beauharnois.qc.ca/arena-beauharnois
Aréna André-Richard
GRATUIT



Patin disco

Mercredi 27 décembre
Patinage familial : 18 h à 19 h 30
Patinage pour les ados : 19 h 45 à 21 h
Aréna André-Richard
GRATUIT



L'aréna se transforme en discothèque le temps d'une soirée : DJ, jeux de lumière et plaisir garanti !

Boisé de la Pointe-du-Buisson

333, rue Émond
GRATUIT

Plusieurs sentiers ouverts à la marche et à la raquette lorsque les conditions météorologiques le permettent.



Tournoi Pierre-Laniel

Du 2 au 14 janvier 2023
Aréna André-Richard
GRATUIT

Venez encourager les jeunes hockeyeurs participant à la 45^e édition du tournoi Pierre-Laniel.



Défi Château de neige

Du 8 janvier au 12 mars 2024

Construisez un château de neige, prenez-le en photo et inscrivez-vous à defichateaudeneige.ca !

Le Centre de pétanque du Bel Âge

Horaire d'inscriptions :

- **Matin : Mercredi, de 8 h 15 à 8 h 45**
- **Après-midi : Lundi au vendredi et dimanche, de 12 h 45 à 13 h 15**
- **Soirée : Mardi et vendredi, de 18 h 15 à 18 h 45**

Pour information :

Pierrette Denis, au 450 844-4651
www.petanquebelage.com

D'autres activités sont aussi offertes, comme le Crible et le Washer.



Chorale
DE
NOËL
Fa-la-la

Concert de Noël

📍 **Mercredi 13 décembre, 19 h**
Église Saint-Clément
GRATUIT

La chorale vous invite à apporter des denrées non périssables. Elles seront remises au Coin du Partage de Beauharnois.

École de danse Beau'Art Danse – Hiver 2024

📍 Inscription dès le 20 janvier sur Voilà !
 Les cours débuteront le samedi 17 février pour une durée de 12 semaines.
 Centre communautaire (600, rue Ellice)
 Des changements peuvent être apportés à l'horaire. Si ces changements vous concernent, les responsables communiqueront par téléphone avec vous.

**BALLET | HIP-HOP | JAZZ | CONTEMPORAIN |
 PARENTS-ENFANTS | ADULTES**

Pour les détails des âges, cours, horaires et tarifs,
 visitez le www.ville.beauharnois.qc.ca/dansehiver2024



POINTE-DU-BUISSON MUSÉE QUÉBÉCOIS D'ARCHÉOLOGIE



Cadeaux de Noël

📍 **Boutique du musée**

Le musée agrandit sa boutique afin d'accueillir des produits locaux. Nous vous invitons à venir y dénicher le présent que vous souhaitez offrir à l'un de vos êtres chers.



Matinées bambins

📍 **Du 11 janvier au 28 mars**
Les jeudis de 10 h à midi
Espace 0-5 ans au musée
Coût : 50 % de rabais pour Adultes
GRATUIT POUR 0-5 ANS

Les accompagnants auront accès librement aux espaces aménagés pour recevoir les bambins ainsi qu'à l'ensemble du musée.

Si les garderies en milieu familial sont intéressées par ces matinées, vous pouvez communiquer avec nous : 450 429-7857.

Se faire voler dans les plumes

📍 **Pointe du Buisson**

Cet hiver, nous souhaitons mettre en lumière les oiseaux de la Pointe. C'est par l'entremise d'une exposition extérieure que ces êtres de hautes voltes dynamiseront le site archéologique. Restez à l'affût !



Marche hivernale

📍 **Pointe du Buisson**
Coût : 7\$ par personne par journée

Le musée, en collaboration avec le Bois Robert, vous offre la possibilité de louer des raquettes afin d'agrémenter vos promenades dans les deux boisés. Dès qu'il y aura environ 20 centimètres de neige dans le bois, il sera possible de les louer des raquettes au musée.



AVIS PUBLIC

L'intégralité des avis publics est disponible sur le site Internet de la Ville : ville.beauharnois.qc.ca/avis-publics



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-16

Lors de la séance ordinaire du 12 septembre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-16 décrétant un emprunt de 1296 300 \$ et une dépense de 1296 300 \$ pour la reconstruction des entrées de service d'eau potable, secteur 27^e, 28^e et 29^e Avenues à Beauharnois.**

Il est entré en vigueur le 29 septembre 2023.

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-20

Lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, le conseil municipal a adopté le **Règlement 2023-20 décrétant un emprunt de 20 943 500 \$ et une dépense de 20 943 500 \$ pour la reconstruction de la rue Ellice à Beauharnois.**

Il est entré en vigueur le 3 novembre 2023.



MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Jocelyne Rajotte – District des Îles-de-la-Paix

Francis Laberge – District de la Beauce

Mario Charette – District des Moissons

Alain Dubuc – Maire

Dominique Bellemare – District Saint-Louis

Alain Savard – District du Parc industriel

Manon Fortier – District de la Pointe-du-Buisson





PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 12 décembre 2023 à 19 h

HÔTEL DE VILLE

660, rue Ellice, bureau 100
Beauharnois (Québec) J6N 1Y1

450 429-3546 | ville.beauharnois.qc.ca

Suivez-nous sur :    

Le bulletin municipal BEAUHARNOIS VOUS INFORME est distribué gratuitement dans tous les foyers de la municipalité de Beauharnois.

La forme masculine utilisée dans ce document désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. Tout texte publié dans cette publication peut être reproduit avec mention de la source.

Coordination des contenus :
Service des communications et technologies de l'information

Design graphique et révision de textes :
duval design communication



Imprimé sur du Rolland Enviro 100 Print, contenant 100 % de fibres postconsommation, certifié Choix environnemental, procédé sans chlore et fabriqué au Québec par Cascades à partir d'énergie biogaz.

VILLE DE
Beauharnois